



## APPEL A CANDIDATURE Session 25 E&P – Octobre 2022

Mission « conséquences des politiques migratoires au Maroc » - 12 mois

### Thématique

Droits des  
étrangers

### Pays

Maroc - Rabat

### Présentation du programme d'Echanges et Partenariats

---

Piloté par Echanges et Partenariats et co-animé avec au moins une association en France spécialisée sur une thématique, ce programme est organisé autour des luttes et mobilisations des réseaux de solidarité internationale. Il a pour but à la fois : d'encourager les jeunes générations qui souhaitent se mobiliser à repenser l'espace politique et leur rôle dans cet espace ; de développer et renforcer les partenariats entre organisations de la société civile en France, en Europe et à l'international.

La mission s'inscrit dans le cadre d'une session collective qui regroupe de 8 à 15 volontaires, partant chacun-e sur une mission différente. Une préparation collective au départ d'un mois ainsi qu'une période de capitalisation au retour de 3 semaines sont prévues dans cette mission.

Avant de candidater, merci de consulter la rubrique « S'engager » de notre site internet et notamment ces deux pages :

<http://echanges-partenariats.org/le-programme-dechanges/>

<http://echanges-partenariats.org/les-conditions-pour-partir/>

Blog des volontaires E&P : <https://volontaires.echanges-partenariats.org/>

### Présentation des organisations partenaires

---

- Organisation d'envoi : Migreurop

Migreurop est un réseau d'associations, de militant.e.s et de chercheurs et chercheuses présent.e.s dans une vingtaine de pays d'Europe, d'Afrique et du Proche-Orient. Son objectif est de faire connaître et de dénoncer les conséquences des politiques migratoires européennes à toutes les étapes du parcours d'exil : les entraves à la mobilité, la fermeture des frontières, l'enfermement dans des camps, les formes diverses d'expulsion, ainsi que l'externalisation des contrôles migratoires et de l'asile pratiquée par les États européens. Le réseau contribue ainsi à la défense des droits fondamentaux des exilé.e.s (dont celui de « quitter tout pays y compris le sien ») et à promouvoir la liberté de circulation et d'installation.

Migreurop participe aux temps de formations comme intervenant lors de la session thématique sur les questions migratoires, ainsi qu'à la période de capitalisation. L'équipe de coordination de

Migreurop – et des personnes ressources identifiées pour chaque mission parmi les membres du réseau – assure(nt) le suivi des volontaires tout au long de leurs missions.

- **Organisation d'accueil : GADEM**

Le GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et défense des étranger·e·s et migrant·e·s) a été créé le 18 décembre 2006 par un groupe de militant·e·s qui travaillaient depuis des années sur les questions migratoires et plus particulièrement sur la défense des droits des personnes étrangères au Maroc. Le GADEM est un membre de longue date du réseau Migreurop.

Le GADEM s'est fixé comme mission de :

- participer à la mise en œuvre effective des droits des étranger·e·s et des migrant·e·s ;
- œuvrer pour le respect de la dignité et l'égalité de traitement pour tou·te·s et contre toutes les formes de discrimination et de racisme

Pour ce faire, l'association se base notamment sur :

- l'observation et l'analyse des politiques migratoires et de leurs effets,
- la sensibilisation et le plaidoyer,
- l'action juridique et judiciaire,
- la lutte contre toutes formes de discriminations et de racisme,
- le travail en collaboration et en partenariat avec les associations et particulièrement, les associations et communautés de migrant·e·s

- **Sites Internet**

<http://www.migreurop.org/>

<http://www.gadem-asso.org/>

## **Contexte :**

---

Les relations entre le Maroc et l'Union européenne qui avaient été gelées depuis décembre 2015, ont été formellement relancées en juin 2019 avec la tenue de la 14<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'association Maroc-UE qui constitue le cadre de référence du dialogue politique entre le Maroc et l'Union européenne. La déclaration conjointe issue de cette nouvelle réunion a rappelé l'importance de la « coopération en matière de mobilité et de migration », qui a été érigée en axe fondamental transversal. Dès décembre 2019, la Commission de l'Union européenne accordait au Maroc une enveloppe de 389 millions € afin de « soutenir les réformes, le développement inclusif et la gestion des frontières et d'œuvrer au développement d'un 'Partenariat euro-marocain pour une prospérité partagée' »<sup>1</sup>. Sur les 389 millions €, 101,7 millions € était spécialement prévus pour « la lutte contre la traite des êtres humains et de gestion de la migration irrégulière »<sup>2</sup>.

Si les relations entre l'UE et le Maroc se sont stabilisées, la véritable coopération du Maroc avec l'Europe sur les questions migratoires se fait bien plus à l'échelle bilatérale, notamment avec l'Espagne et la France. Dans ce cadre, les migrations, et plus concrètement les personnes impliquées dans un projet de migration qu'elles soient marocaines ou ressortissantes d'un autre Etat du continent africain, sont devenues un véritable enjeu diplomatique permettant de faire pression pour obtenir plus de collaboration d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée. Certains éléments récents illustrent bien cette logique : par exemple, le passage de 8 à 10 000 personnes du Maroc vers l'enclave espagnole de Ceuta en mai 2021 sans aucun contrôle des forces de l'ordre marocaine ou la décision française de réduire de 50% le nombre de visas accordés aux ressortissant·e·s marocain·e·s

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/pt/ip\\_19\\_6810](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/pt/ip_19_6810)

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_19\\_6744](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_19_6744)

en septembre 2021, considérant que le Maroc n'avait pas suffisamment fourni d'efforts pour réadmettre ses ressortissant·e-s dépourvu·e-s de droit au séjour en France.

Les mineur·e-s en mobilité sont également au cœur de ces enjeux politiques sur les questions migratoires. Depuis juin 2018, différents États membres de l'Union européenne, notamment l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas, tentent de renvoyer les mineur·e-s marocain·e-s en s'efforçant de trouver les moyens pour atteindre ce but. Cette question avait fait l'objet de nombreux échanges à la suite de la tentative de passage de mai 2021, car parmi les personnes qui avaient pu franchir les barrières de Ceuta, un nombre important étaient mineures et la question des modalités de leur renvoi vers le Maroc a été au cœur des préoccupations des autorités locales de Ceuta. Par la suite, dans un communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juin 2021 reprenant les instructions royales sur la réadmission des mineur·e-s marocain·e-s se trouvant sur le territoire européen, le Maroc s'était déclaré « prêt à collaborer, comme il l'a toujours fait, avec les pays européens et l'Union européenne pour le règlement de cette question » et « à accepter le retour des mineurs non accompagnés dûment identifiés »<sup>3</sup>.

Côté français, le 7 décembre 2020, à Rabat, les ministres de la Justice français et marocain ont signé une « déclaration d'intention relative à la protection des mineurs non accompagnés » comprenant en annexe un « schéma de procédure pour la prise en charge de mineurs non accompagnés marocains ». Cet accord a été signé en vue de faciliter les renvois des mineur·e-s marocain·e-s de la France vers le Maroc. Le 6 mai 2021, le ministre de la Justice marocain a appelé les cours d'appel et les tribunaux marocains à la mise en œuvre des procédures prévues.

Sur le territoire marocain, pratiquement 10 ans après l'annonce et la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire de 2013 qui prévoyait notamment une série de mesures d'intégration et une réforme du cadre législatif conforme aux engagements internationaux du Maroc, les violations de droits humains des personnes dites migrantes perdurent au nom du contrôle des frontières européennes et de la lutte contre le trafic de migrant·e-s et la traite des humains et ce, particulièrement dans les zones transfrontalières.

## Objectifs de la mission :

---

### Le/La volontaire sera chargé-e de:

- Participer à la réalisation d'un état des lieux des pratiques et des conséquences des politiques migratoires au Maroc :
  - Participer à la réalisation d'un état des lieux et une analyse du cadre des expulsions de mineur·e-s de l'Espagne et de la France vers le Maroc : revue documentaire, rencontre avec des acteur·rice·s associatif·ve·s et institutionnel·le·s, chercheur·euse·s et participation à des missions de terrain (selon le contexte) principalement à Tanger, Ceuta et Melilla, voire en Espagne ou dans d'autres lieux du Maroc ;
  - Elargir si possible cet état des lieux à la situation plus globale des personnes étrangères au Maroc et aux Marocain·e-s expulsé·e-s d'Europe.
  - Participer à compiler les informations sur la question des visas délivrés par la France et des difficultés rencontrées depuis la décision du président français de septembre 2021 ;
  - Faire un travail d'analyse de l'évolution de la coopération Maroc/UE dans le domaine des migrations et investiguer le rôle et les activités de Frontex au Maroc ;
  - Rédiger une fiche pays, ainsi qu'un document de synthèse qui portera sur le ou les thème(s) retenu(s) par le/la volontaire et les associations d'envoi et d'accueil ;
- Participer à renforcer les liens avec d'autres associations partenaires :

---

<sup>3</sup> <https://www.diplomatie.ma/fr/communiqué-des-ministères-de-l'intérieur-et-des-affaires-étrangères>

- Amorcer/Renforcer le lien avec les associations espagnoles et marocaines du réseau Migreurop qui travaillent sur les questions migratoires en Espagne et ailleurs ;
  - En lien avec la mission, identifier les mouvements/associations/syndicats, nouveaux ou anciens, formels ou informels, engagés dans des processus de transformation sociale au niveau local, régional ou international ;
  - Favoriser les initiatives ayant une dimension partenariale entre les membres et partenaires du réseau ;
- Participer à la vie et aux activités de la structure d'accueil au Maroc.

## Profil

---

### Qualités recherchées :

- Forte motivation
- Intérêt pour les domaines de la solidarité internationale et des droits des personnes migrantes
- Autonomie et qualités d'organisation
- Capacité de travail en réseau/à distance
- Bonne capacité rédactionnelle
- Connaissances des politiques migratoires et d'asile européennes
- Une connaissance du tissu associatif et militant français, espagnol ou marocain + l'expérience/engagement associatif sont un plus

### Langues :

- Bon niveau de français et d'espagnol (lu, parlé, écrit).
- La maîtrise de l'anglais est un plus
- La maîtrise de l'arabe est un plus.

## Calendrier

---

**Préparation collective au départ à Paris** : du 3 au 27 octobre 2022

**Terrain** : de novembre à avril 2023

**Capitalisation collective au retour à Paris** : 3 semaines en mai 2023

**2<sup>e</sup> période de terrain** : juin 2023 à mi-septembre 2023

**Bilan final individuel** : dernière semaine de septembre à Paris

NB : un logement solidaire peut être mis à disposition gratuitement si besoin pour les temps de formation et de capitalisation à Paris.

## Statut

---

**Les missions sont proposées dans le cadre de l'engagement de service civique**

### Eligibilité

Le Service Civique est ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap :

- Ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif depuis plus d'un an ;
- Disposant d'un titre de séjour régulier en France effectif sans condition de durée si vous possédez le statut d'étudiant étranger, de réfugié ou si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire. Les étrangers possédant une carte de séjour pluriannuelle générale délivrée après un premier document de séjour sont également éligibles au dispositif.

### **Indemnités**

Pour les missions en France : 473,04 euros sont versés directement par l'État chaque mois au volontaire

Pour les missions à l'international : 522,87 euros sont versés directement par l'État chaque mois au volontaire

Pour l'ensemble des missions (France ou international), un co-financement est versé par E&P d'un montant de 107,58 euros par mois

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

**En outre, pour cette mission, le GADEM prendra en charge le billet d'avion du/de la volontaire et assurera une indemnité supplémentaire à hauteur 2750dhs/mois (participation aux frais de logement). Le/la volontaire doit être en possession d'un passeport.**

### **Pour candidater**

---

**Si vous êtes intéressé-e par cette mission, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation avant le 20 juillet en précisant en objet le thème et le pays, à [info@echanges-partenariats.org](mailto:info@echanges-partenariats.org).**

Petits conseils pour écrire votre lettre de motivation :

- Nous cherchons à savoir pourquoi vous souhaitez vous engager dans une mission de solidarité, dans le cadre proposé par E&P et ses partenaires. Pourquoi souhaitez-vous vous engager sur cette mission en particulier, qu'est-ce qui fait écho dans votre parcours et/ou vos questionnements, comment vous vous projetez dans cette mission ?
- Ne répétez pas les infos déjà écrites dans votre CV : ce ne sont pas vos compétences qui vont déterminer notre choix mais votre motivation et votre compréhension des enjeux de la mission.

Nous donnerons une réponse à toutes les candidatures. **Entretiens prévus la semaine du 25 juillet en visio.**

Nous sommes disponibles par mail ou téléphone (07.57.48.43.78) si vous avez des questions.